

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 547

présenté par

M. Saddier, Mme Battistel, M. Giraud, M. Ginesy, M. Tardy et Mme Dubié

à l'amendement n° 400 (2ème Rect) de Mme Laclais

APRÈS L'ARTICLE 8 QUINQUIES

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , le cas échéant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.